Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône
Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2019 à 18 heures 00
Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 11 votants : 14

Présents	Mme NOWINSKI Marie-Odile, Maire, MM. ABRY Francis - CROISSANT Danielle – DEVILLERS François – BELOT Pierre-Marie, Adjoints, MM. CLAUDEL Claude – MULLER René, délégués aux adjoints, MM. JUGE Nathalie –- FLORIN Marie-Laure –KLEMANN Jérôme MONNERET Matthieu - conseillers municipaux.
Absent(s) excusé(s)	MM. GARDAVAUD Xavier –DECRIND Virginie – GIRARDOT Stéphane – SOMMIER Nathalie
Pouvoirs	Mme DECRIND Virginie à Mme CROISSANT Danielle M. GIRARDOT Stéphane à Mme JUGE Nathalie Mme SOMMIER Nathalie à Mme FLORIN Marie-Laure
Secrétaire de séance	Mme CROISSANT Danielle

Rappel des délibérations du précédent cm et observations :

- La délibération concernant la vente de terrain riverain du cimetière protestant doit être annulée car le DPU (Droit de Préemption Urbain) ne s'applique pas dans la zone agricole.
- Suite à un courrier de la Préfecture, il s'avère que les délibérations relatives à l'application de la PAC (participation pour l'assainissement collectif) sont incomplètes et doivent être modifiées.
- Les décisions relatives aux suppressions de postes nécessitent la saisine de la CAP avant délibération.

1) CCPH : rapports d'activités

✓ Présentation du rapport d'activité 2018 de la CCPH :

Pas d'observations particulières.

✓ Présentation du rapport d'activité du service OM 2018 :

- Les plastiques durs sont maintenant différenciés dans le tri et valorisés
- Un reportage sera diffusé le 02/12 sur M6 sur le SYTEVOM

Pas d'observations particulières.

2) Encaissement chèque assurance

GROUPAMA nous a fait parvenir un chèque d'indemnisation de 1925.97 € suite aux dégâts subis par le feu tricolore rue de Chatebier. Accord pour encaissement. Vote : 14 pour.

3) Assainissement Collectif : révision des tarifs

Mme le Maire propose de ne pas augmenter la taxe fixe, mais de passer le prix du m3 à 1.00€, ceci afin d'inciter les usagers à modérer leur consommation d'eau potable.
Elle précise que la taxe de l'Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux de collecte reste inchangée à 0.15 €/m3.

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs comme décrit ci-dessus qui seront applicables à compter du 1er septembre 2020. Vote : 14 pour.

4) Distillerie : révision des tarifs

Après examen des comptes pour le poste distillerie, Mme le Maire propose de porter les tarifs à 20 € pour les habitants et 30 € pour les extérieurs. Vote : 14 pour.

5) Forêts : assiette et destination des coupes 2020 et choix du bûcheron

✓ Choix du bûcheron :

M. Pascal SONET de Plancher-les-Mines, seul postulant, nous propose les tarifs suivants pour l'exploitation des bois saison 2019-2020 :

Parcelles	Nature travail	PU HT en euros/m3	TVA
5-8-9-12	Abattage	13.00	10 %
5-8-9-12	Débardage	10.00	10 %
P. diverses	Façonnage stères	27.00	10 %
P. diverses	Cubage grumes	01.00	10 %
P. diverses	Façonnage débardage 4 m et 2 m stères	16.00	10 %
P. diverses châblis	Abattage débardage	25.00	10 %
Le câblage des bois dangereux ne sera pas facturé			

Accord à l'unanimité pour retenir M. SONET aux tarifs ci-dessus. Vote – 14 pour.

✓ Assiette et destination des coupes 2020 :

- Parcelle 50-8r : vente sur pied
- Parcelle 8p-9-12 : affouage

Soit 300 m3 au total.

Accord unanimité pour exploitation de ces parcelles pour 2020. Vote : 14 pour.

6) Habitat 70 : vente de logements

Les logements locatifs sis rue du Verger au roi et propriété d'Habitat 70 sont en vente prioritairement aux locataires.Ils peuvent continuer à louer sans acheter. En cas de départ, le bien sera mise en vente. Vote : 14 pour

7) Délibérations à modifier : suppression de postes et application du droit de préemption sur terrain en vente.

a) <u>suppression de postes</u> : suite à la délibération prise lors de l'assemblée de septembre 2019, il s'avère que la saisine du comité technique n'ayant pas été faite, elle n'est pas légale. Il faut donc l'annuler et la reformuler en précisant que « suite à la saisine du comité technique, lesdits postes seront supprimés au 1er décembre 2019 ». Vote : 14 pour.

b) <u>Droit de préemption sur vente de terrain</u> :

Suite à une transaction prévue entre particuliers sur le terrain cadastré A 1540 – lieu-dit « Le Village » d'une superficie de 9.52 ares, la commune a fait valoir son droit de préemption par délibération en date du 16/09/2019, arguant le fait qu'il est situé sur une réserve foncière mentionnée sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) en prévision de l'extension du cimetière protestant riverain.

Or, cette parcelle se situant dans une zone A (Agricole), et le DPU (Droit de Préemption Urbain) de la commune ne pouvant s'exercer que sur les zones U, cette délibération est nulle et non avenue. Il convient donc de procéder à son annulation et procéder à une transaction amiable pour l'acquisition de ce bien – en tout état de cause réservé pour raison d'utilité publique.
Vote : 14 pour.

8) Assainissement : mise en place de la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif)

Mme le Maire explique que lors du dernier conseil du 16 septembre dernier, il a été voté la mise en place de la PAC pour l'assainissement des eaux usées et pluviales.
Or la collecte des eaux pluviales ne peut faire l'objet d'aucune taxe, cette délibération n'est pas réglementaire et il convient de procéder à son annulation.
Concernant la PAC pour l'assainissement des eaux usées, le montant de la taxe doit être justifié. Le coût d'installation d'un assainissement individuel s'élevant à environ 4600 €, et le montant de la taxe ne pouvant excéder 80 % de cette somme, la taxe applicable sur la commune est de 2300 € soit 50 % de ce montant.
Il convient d'apporter ce complément d'information à la délibération prise le 16/09/2019 et exécutoire au 25/09/2019. Vote 14 pour.

9) Echange terrain

Un accord ayant été trouvé avec MM. PRETOT, un échange de terrain s'effectuera comme suit entre les 2 parties :

- Echange de terrain avec redécoupage selon bornage effectué des parcelles sises en section A n° 43 (S=14a37ca) – propriété de M. PRETOT et n° 44 (S=08a07ca) – propriété de la commune de Chenebier – sans changement de contenance, avec accès suffisant permettant l'obtention d'un permis de construire.
- Echange de la parcelle section A n° 16 appartenant à la commune de Chenebier avec une partie de même surface de la parcelle section A n° 46 appartenant à M. PRETOT en vue d'aménager et d'élargir le virage existant avec emplacement réservé prévu à cet effet sur le PLU de la commune.

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la commune.
Accord à l'unanimité et autorisation donnée à Mme le Maire pour signature de tous documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte notarié. Vote : 14 pour.

10) Motion contre la fermeture des Trésoreries (DGFIP)

Mme le Maire donne lecture de la motion proposée par l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) en vue de protester contre la fermeture programmée des Trésoreries locales. Vote : 14 pour.

11) Questions diverses

- <u>Changement PC MAIRIE</u> : en raison du passage à windows10 prévu en janvier 2020 – et la configuration actuelle windows7pro étant obsolète – il devient nécessaire de changer d'appareil. La société FSI, au vu des nombreuses demande des mairies du

secteur, nous fait une proposition d'achat groupé pour un PC TERRA garanti 5 ans au prix de 1250 € HT. Vote : 14 pour.

- Restos du cœur : inscription à partir du mardi 19 novembre au 16 rue des Prés à Héricourt.
- Maires et pesticides : motion. Vote : 14 pour.